

# Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du lundi 31 janvier 2022 à 20 heures

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, Sébastien FÊCHE, NICOLAS Geneviève, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, Laurie RAVEL, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

## **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2021**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 janvier 2022**

Après que M. le Maire a proposé d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation de la motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **Retrait de la délibération du 28 octobre 2021 : anticipation décision budgétaire modificative**

Comme il faut maintenant procéder à des décisions budgétaires modificatives ligne par ligne sur le budget, il est nécessaire de retirer la délibération du 28 octobre 2021 qui permettait de le faire sur l'ensemble du budget.

Le retrait de cette délibération est voté à l'unanimité.

## **Avenant au dispositif aide à l'investissement commerce de la Région**

La Région, par l'intermédiaire des Communautés de communes apporte une aide à l'investissement aux commerces en milieu rural. La convention qui le permet, échue au 31 décembre dernier, doit être prolongée par un avenant pour permettre l'instruction des dossiers reçus.

Cet avenant est voté à l'unanimité.

## **Tarifs 2022 des travaux de nettoyage - Déneigement**

La commission voirie a procédé à une consultation d'entreprises. Sébastien Fêche a présenté leurs offres tarifaires. L'entreprise la moins disante, celle de M. Emmanuel Tissot, qui seule propose les travaux de déneigement, a été retenue pour un contrat d'un an.

## **Travaux assainissement - diagnostic**

Ces travaux concernent la rue de la Sauverie ainsi que la rue du Trêve. M. le maire informe que l'Agence de l'eau n'accordait aucune subvention, compte tenu du diagnostic datant de plus de 10 ans. M. le maire poursuit les demandes de subvention en collaboration avec la communauté de communes.

## **Achat matériel d'entretien**

Cyril Goutailler propose l'achat d'un taille-haie (460 € HT) et d'une débroussailleuse (649€ HT). Cet achat est validé à l'unanimité.

## **Réflexion sur le renouvellement des chaudières à la mairie et à l'école.**

Michel Bussery, Geneviève Planche et René Baudouin ont rencontré le représentant du SAGE (Service d'Assistance en Gestion Énergétique). Les études réalisées à la mairie et à l'école ont montré que les chaudières devraient être changées prochainement, il a proposé de monter deux dossiers dans le projet « Révolution ». Ce projet permet d'obtenir des subventions tout en incluant d'autres travaux (changement de l'éclairage à la mairie, isolation du sous-sol à l'école). Le dépôt de ces dossiers est approuvé, avec l'établissement de devis pour les différents travaux.

### **Dossier d'urbanisme**

Geneviève Planche fait état des dossiers acceptés qu'elle a en charge :

Permis de construire et demandes préalables de travaux : M. Mme Guénat/Masson (construction maison) ; M. Bief (réhabilitation maison) ; M. Mme Zgainski (réhabilitation grange) ; M. Mme Bompas (baies et fenêtres)

Concernant les travaux de réfection des maisons, elle apporte les précisions suivantes : En principe, les réparations sont dispensées de déclaration s'il s'agit d'une remise à l'état initial ; les matériaux et les teintes utilisés doivent alors être strictement identiques à ce qui existait. Dans le cas contraire, les travaux doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable de travaux (DP).

La mairie doit traiter toutes les demandes d'urbanisme (Permis de construire et Déclaration de travaux) sur Internet.

Autres dossiers :

- La mairie souhaite acquérir la maison en mauvais état pour la démolir au 2 rue Traîne-cul, il faut en trouver les propriétaires.
- Il serait souhaitable de vendre la Maison « Brousse » en ruines et son terrain en bas de la rue Traîne-cul, propriété de la mairie. Il faut en évaluer le prix.

## **Motion de soutien au centre hospitalier du Forez**

Après lecture, cette motion est approuvée et adoptée à l'unanimité.

### **Dossiers en cours**

Cyril Goutailler indique que les recherches permettant de retrouver les documents de propriété de l'Amicale se poursuivent...

Geneviève Nicolas présente le projet d'installation d'un compost collectif. Le concept de « composts partagés » sera présenté dans une réunion publique à une date fixée ultérieurement, en présence de Marjorie Mercier, référente de la CCFE.

Elle rend compte de la réunion d'aménagement du territoire de la CCFE à laquelle elle a assisté le 6 janvier : Cette réunion portait sur l'avancement de la révision du SCOT et les objectifs généraux auxquels le SCOT devra répondre et que la CCFE est prête à porter.

### **Avancement de la révision du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)**

Un diagnostic, démarré en 2018, suite aux fusions d'EPCI, est en cours de finalisation.

Il permet de faire le point sur les besoins des habitants en matière notamment de logement, d'emploi, d'activités et de services sur le territoire.

### **Voici les objectifs généraux auxquels le SCOT doit répondre :**

Équilibre territorial ; transition écologique ; transition climatique ; offre de mobilité ; qualité des espaces urbains ; espaces naturels et paysages ; gestion de l'espace ; valorisation du patrimoine, tourisme...

Michel Bussery rend compte de la demande de Carole Mathé, directrice de l'école, émise lors du conseil d'école du 25 janvier dernier. : elle souhaite que soit étudié un autre lieu pour la cantine des enfants. Tout en reconnaissant le bon fonctionnement de la restauration proposé par le lycée Pierre Coton, elle souligne la fatigue créée par les trajets et le peu de temps laissé à la détente pour les enfants. Gérard Moncelon et Martin Clairret assistaient également à ce conseil.

La discussion a fait ressortir toutes les difficultés liées à un changement de lieu, qui touchent autant la disponibilité d'un local que son aménagement. Il faudrait également prévoir des dépenses d'équipement et de personnel. Enfin, la chaîne d'acheminement des repas supposerait des contraintes difficiles à surmonter.

Amenés à se prononcer, les membres du conseil ont approuvé le maintien du fonctionnement actuel à 9 voix pour et 1 abstention (Martin Clairret).

René Baudouin présente les panneaux que la commune doit installer

- Panneau de voie sans issue au début de la route de la petite grange
- Panneaux de sécurisation rue Traîne-cul

Gérard Moncelon informe que la vente des terrains Bonnefonds aura lieu le 12 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Date du prochain conseil municipal : lundi 28 février 2022

Le Maire

Le Secrétaire

Gérard MONCELON

Michel BUSSERY